

# FICHE MOTO N°6

## L'ÉQUIPEMENT

### **Les 4 points de la fiche**

Le casque  
La tenue  
Les gants  
Les chaussures

### Le casque

Il est obligatoire pour le motard et son passager.

Il doit être homologué et porter la norme européenne CE (souvent placée sur la jugulaire), ainsi que 4 dispositifs réfléchissants.

Dans 2 accidents sur 10 le casque est éjecté. Taille inadaptée ou mal attaché.

Il existe plusieurs formes de casque : intégral, modulable ou jet

Un bon casque c'est :

- l'acheter neuf
- à sa taille
- visière en bon état (non fumée de nuit)
- le remplacer après un choc
- durée de « validité » 5 ans

### Les gants

Ils sont obligatoires depuis le 1er Juillet 2018.

Ils doivent porter la norme CE, avoir des protections sur le dessus et une sangle de serrage aux poignets.

Ils sont indispensables en cas de chutes pour éviter les brûlures et permettent de se protéger des intempéries (froid, vent, pluie) et des projections.

Ils peuvent s'adapter à la saison ( hiver, été ou mi-saison) et être en cuir ou en tissu.

### La tenue

Un blouson de moto est indispensable à notre protection. Il doit être muni de protections aux coudes, aux épaules et dans le dos. Il peut être de cuir ou de tissus.

Il protège autant des intempéries que des chutes et des glissades.

Les airbags et pantalon en kevlar renforcé sont vivement conseillés.

Une tenue de pluie peut être utile aussi.

### Les chaussures

Les pieds et les chevilles sont très exposés en cas d'accident.

Porter des bottes de moto ou des chaussures montantes adaptées protègent la malléole, sont

résistantes.